COMMUNE/ETABLISSEMENT

**5 - ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE EXCEPTIONNEL**

**D’UN AGENT IRCANTEC**

**DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19**

**(fonctionnaire dont la durée de service est inférieure à 28h par semaine)**

Le Maire/Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de covid-19,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus,

Vu le décret n°2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire,

**Vu le décret n°2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire,**

Vu l’arrêt de travail établi par la caisse d’assurance maladie, ou, le cas échéant, par le médecin conseil de la caisse nationale d’assurance maladie,

Vu (le cas échéant) l’attestation sur l’honneur du parent dont l’enfant de moins de 16 ans fait l’objet d’un maintien à domicile en raison de la fermeture de l’établissement scolaire et l’attestation de l’employeur de l’autre parent devant se rendre sur son lieu de travail,

Considérant que M. ……………….. est un agent titulaire, affilié au régime général compte tenu de sa

durée hebdomadaire de service inférieure à 28 heures, dont le poste ne peut faire l’objet du télétravail ;

Considérant que M. ……………………est contraint(e) de rester à domicile pour garder son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de l’établissement scolaire et que l’autre parent ne peut en assurer la garde ;

OU

Considérant que M. ……………………… est contraint(e) de rester à domicile car il/elle a été en contact avec une personne atteinte du covid-19 ;

OU

Considérant que M…………………….….. est contraint(e) de rester à domicile car il/elle a séjourné dans une zone concernée par un foyer épidémique du coronavirus ;

OU

Considérant que M…………………… est contrainte(e) de rester à domicile car il/elle souffre d’une pathologie listée par le Haut Conseil de la Santé Publique et présente un risque de développer une forme sévère de la maladie (sur arrêt de maladie d’un médecin traitant ou à défaut d’un médecin de ville pour évaluer si l’état de santé justifie le confinement à domicile)

OU

Considérant l’état de grossesse de Mme…………………….

**A R R E T E**

**Article 1** : M ………………………., (grade), titulaire à raison de x/35ème est placé(e) en congé de maladie à compter de……………………………..jusqu’au …………………………. ;

**Article 2** : Pendant cette période d’arrêt de travail, M. …………………. percevra sa rémunération dès le premier jour de ce congé (non application du jour de carence), jusqu’à la fin de son arrêt de maladie et, en tous les cas, jusqu’à une durée maximale de 20 jours.

[pour le parent devant garder un enfant de moins de 16 ans à domicile]

Pendant cette période d’arrêt de travail, M. …………………….. percevra sa rémunération dès le premier jour de son congé de maladie (non application du jour de carence), jusqu’à la réouverture de l’établissement scolaire de l’enfant.

**Article 3** : Pendant cette période, M. …………………. percevra l’intégralité de son traitement d’activité (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, NBI, et le régime indemnitaire.

**Article 4** : Le Maire/Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Le Maire/Le Président est chargé de l’exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

Monsieur le Trésorier public

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Jura,

L’intéressé.

Notifié à l’intéressé le ..................... Fait à………………, le .............

Le Maire, Président,